

LES LIGNAGES DE BRUXELLES

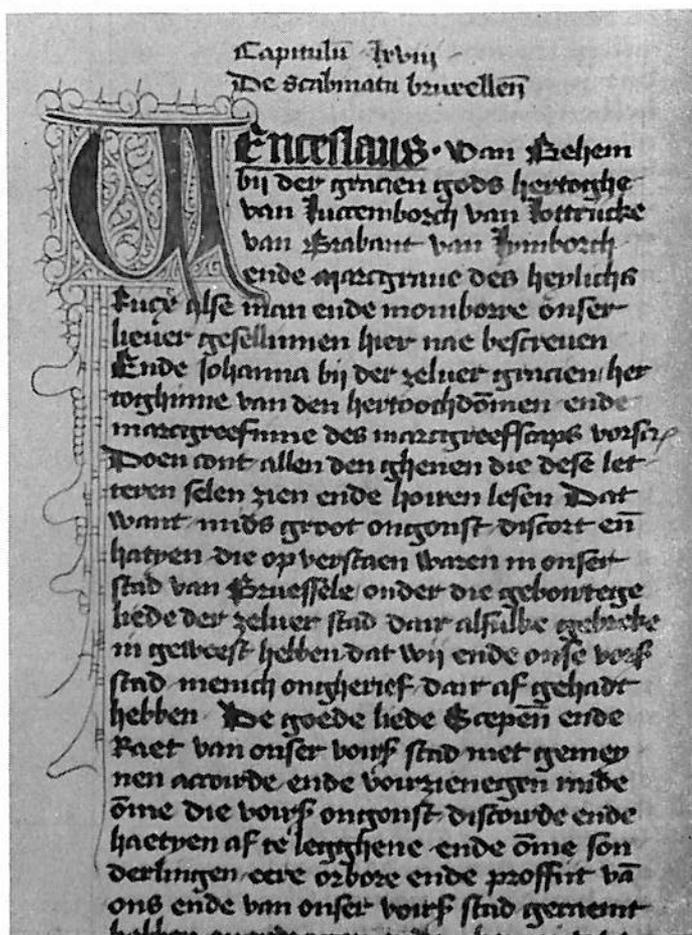
BULLETIN TRIMESTRIEL
DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES
a.s.b.l.

1975 - SEPTEMBRE-DECEMBRE - 14^e année - N^os 63-64

Prix au numéro : 40 frs - Abonnement annuel : 125 frs - Compte Chèque Postal 000-0060517-86

Siège social : Maison de Bellone - Bruxelles
Secrétariat et Trésorerie : Hoogvorstweg, 23 - 1980 Tervuren
Rédaction du Bulletin : Chaussée de Malines, 65 - 1960 Sterrebeek
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

1375 - 1975



LE 600^e ANNIVERSAIRE DU RÈGLEMENT DU 19 JUIN 1375

Cette année six siècles auront égrené leur chapelet de fastes et de misères, de grandeurs et de servitudes depuis l'une des dates les plus significatives de l'histoire des Lignages de Bruxelles.

*
**

C'est en effet par un acte du 19 juin 1375 que Jeanne et Wenceslas, duc et duchesse de Brabant, ont pourvu les Lignages de Bruxelles d'un statut écrit*, qui est resté en vigueur dans ses grandes lignes jusqu'à la fin de l'ancien régime.

On peut dire aussi que c'est ce règlement qui crée la notion d'admission dans un Lignage.

En effet, au sein du patriciat bruxellois s'étaient élevées de grandes difficultés, discordes et haines, *groot ongonst, discorde ende hatien*, résultant du fait que, par le jeu des alliances matrimoniales, bien des patriciens descendaient de deux ou plusieurs Lignages et se réclamaient tantôt de l'un et tantôt de l'autre pour être nommés aux fonctions d'échevins, de receveurs de la ville ou de doyens de la gilde drapière.

Pour mettre fin à cette situation, l'acte ducal décide notamment que désormais ceux qui veulent exercer leurs privilèges lignagers devront se présenter devant le cleric de la ville accompagnés de deux échevins et déclarer le Lignage dans lequel ils veulent s'inscrire, avec obligation d'y rester leur vie durant sans pouvoir en changer. Le rôle des deux échevins est assurément d'attester l'origine de l'intéressé.

Les frères cadets devront s'inscrire au Lignage choisi par le frère aîné, à moins qu'étant d'un autre lit ils n'y aient pas accès. De plus, si deux frères sont élus ensemble à la *keuse*, le plus jeune devra se désister.

La procédure d'admission se modifiera au cours des temps, mais de l'acte de 1375 naît l'inscription et l'admission individuelle dans un Lignage.

Le vénérable cartulaire de la ville de Bruxelles nommé *boeck mette cnoopen* nous a conservé les inscriptions qui se firent en 1376 et les années suivantes jusque dans la seconde décennie du xv^e siècle.

Elles figurent sous l'intitulé : *Dit zijn de ghene van de welgeborene lieden die ghecosen hebben ane wat gheslechten zij houden willen om scepenen ende guldeekene te zine.*

Ces listes semblent cesser d'avoir été tenues par la suite et il faudra attendre la fin du xv^e siècle pour voir apparaître les plus anciens des registres d'inscription aux Lignages qui nous soient conservés. Encore tous les Lignages n'en ont-ils pas qui remontent aussi haut et l'on ne connaît avec certitude pour la période intermédiaire comme admis aux Lignages que ceux qui ont exercé des fonctions réservées aux membres de ceux-ci.

Le 600^e anniversaire du statut écrit des Lignages de Bruxelles méritait, nous paraît-il, d'être commémoré.

*
**

En ce moment où, selon les philosophes, l'abondance de biens et la facilité d'en jouir tendent à asservir l'homme à une mentalité de consommation destructive de civilisation, il est bon que notre association, en rappelant aux jeune descendants des Lignages le souvenir de leurs ancêtres, leur donne une occasion de s'affirmer une personnalité originale, susceptible d'une plus haute qualité de vie.



* Nous remercions ici Mademoiselle Mina Martens, archiviste de la ville de Bruxelles, d'avoir bien voulu nous indiquer une copie particulièrement élégante du règlement de 1375 reposant en son dépôt, et permis d'en reproduire ici le début.

LA VIE A BRUXELLES AU SEIN DE QUELQUES FAMILLES LIGNAGÈRES

Les lecteurs de cette revue n'ont assurément pas oublié les vivantes pages, tirant leur substance des livres de raison et autres pièces des riches archives de sa famille, que Madame Charles Cogels, née Baronne van Reynegom de Buzet, a publiées dans les nos 41-42 et 45-46 de notre bulletin. Ces textes sont assurément parmi les plus intéressants de ceux qui ont ici paru.

L'auteur a bien voulu nous accorder le privilège de publier deux nouveaux chapitres de cette chronique familiale. Celui qui figure dans ce numéro vient logiquement à la suite de ce qui a été publié dans le n° 41-42. Comme il n'y sera question que de *Corneille van Reynegom* et d'*Isabelle Mailliaert* (voir n° 41-42, p. 2) et de leurs enfants, dûment énumérés par l'auteur, il est inutile de faire précéder le texte d'un crayon généalogique.

Par contre il convient de souligner ici que la famille *van Reynegom* fut représentée aux Lignages de Bruxelles par quatorze de ses membres. Peu de familles y furent si largement représentées.

1. Le premier en date, *Corneille van Reynegom*, celui-là même dont il est question dans le chapitre que ce texte introduit, fut reçu au *Roodenbeke* du chef de la filiation ci-dessous, mentionnée dans son acte d'admission et dans le manuscrit de Roovere ¹.
 - I. Jan van BUYSEGHEM, chevalier, échevin de Bruxelles du Lignage *Roodenbeke* en 1469, 80, 91, 97 et 1502, bourgmestre en 1483.
 - II. Maria van BUYSEGHEM dit BUYS × Heer Bernaert van der STOCK, chevalier, sgr. d'Overdorp.
 - III. Jo^e Anna van der STOCK × Heer Marck MECHELMAN, pensionnaire de la ville de Bruxelles.
 - IV. J^r Pauwel MECHELMAN, conseiller de guerre de S.M. et auditeur du district d'Anvers × Jo^e Beatrix RAMPAERT.
 - V. Vr^e Regina Clara Maria MECHELMAN, dame de Buzet × Heer Dierick van REYNEGOM, sgr. d'Esscheloo.
 - VI. J^r Cornelis van REYNEGOM, sgr. de Buzet, greffier du conseil des finances.

¹ MS. B.R. 19459, p. 15.

2. La même année que son frère Corneille qui précède, fut admis au *Roodenbeke* Jr *Guillielmus van Reynegom*, sgr. d'Esschelloo, qui fut échevin de la ville et province de Malines. Ult.² 1704.

Quant aux autres *Reynegom* reçus aux Lignages et ci-après énumérés, ils appartiennent tous à la descendance de Corneille van *Reynegom* qui précède, mais c'est au Lignage *Coudenberg* qu'ils requièrent leur inscription et ce sur base de la filiation reproduite dans le n° 41-42 de cette revue, p. 5, ainsi qu'il résulte du procès-verbal d'admission du premier d'entre eux en 1690 et du ms. de Roovere³.

Si les *Reynegom* changèrent donc de Lignage, abandonnant le *Roodenbeke*, c'est néanmoins par descendance féminine des *Reynegom* que bon nombre de membres de la famille de *Fierlant* — onze sauf erreur — furent admis au *Roodenbeke*, tous descendants de *Simon de Fierlant*, chancelier de Brabant, et d'*Anne-Marie van Reynegom*, fille de Thierry (*Dierick*) qui précède et de Régine *Mechelman*.

**

Furent donc admis au *Coudenberg* :

3. 13.6.1690. J^r *Dierick François Xavier Cornelis van Reynegom*, sgr. de la franchise de Buzet, IVL, fils de *Cornelis* et d'*Isabelle Mailliaert*. Ult. 1707.
4. 20.3.1691. J^r *Guillielmus van Reynegom*, fils des mêmes, sgr. d'*Herenthout*. Ult. 1715.
5. 20.3.1691. J^r *Adrianus van Reynegom*, fils des mêmes, IVL, sgr. de Buzet, *Herenthout*, *Herlaer*. Ult. 1730.
6. 20.3.1691. J^r *Carolus Franciscus van Reynegom*, fils des mêmes, sgr. de *Coensberg*. Ult. 1720.
7. 22.6.1699. J^r *Simon Jan Baptiste van Reynegom*, fils des mêmes, IVL, amman de Bruxelles, créé baron de son nom. Ult. 1736.
8. 13.6.1740. Heer *Johannes Andreas Gislenus* baron *van Reynegom*, fils du précédent, sgr. d'*Eetvelde*, major de la garde bourgeoise. Ult. 1787.

² *Ultimo* : dernière mention au registre du Lignage.

³ MS. cité, p. 117.

9. 13.6.1743. J^r *Theodorus Georgius Jacobus Josephus van Reynegom*, fils d'Adrien, IVL, sgr. de Buzet, Herenhout et Herlaer. Ult. 1765.
10. 13.6.1746. J^r *Norbertus Philippus Maximilianus Josephus van Reynegom*, fils du même. Ult. 1792.
11. 13.6.1750. J^r *Albertus Honorius Ghislenus van Reynegom*, chevalier, IVL, fils de Simon J.B. Utl. 1787.
12. 13.6.1750. J^r *Ferdinandus Joannes Baptista Gislenuus van Reynegom*, fils du même chevalier, IVL, sgr. de Gentissart, Stakenbourg, etc. Ult. 1774.
13. 13.6.1768. M^{her} *Lambertus Josephus Gislenuus baron van Reynegom*, fils de Jean André Ghislain, sgr. d'Impel. Ult. 1793.
14. 13.6.1793. J^r *Theodorus Joannes Josephus van Reynegom*, fils de Norbert Maximilien Joseph, IVL. Ult. 1793.

H.C. v. P.



CORNEILLE VAN REYNEGOM ET ISABELLE MAILLIAERT

Corneille van Reynegom, second fils de *Thierry* et de *Régine*, naquit à Malines le 10 octobre 1623. Il fut baptisé le lendemain à Saint-Rombaut, vers l'heure des vespres, et reçu le nom de *Corneille* en souvenir de son grand-père, nom porté d'ailleurs aussi par son parrain le doyen de *Naeldwyck*.

Tout jeune, il est envoyé à Anvers faire ses études chez les Jésuites. Il loge chez son grand-père *Paul Mechelman*, et sa tante *Marie-Anne* prend soin de lui. Enfant studieux il fait l'admiration de sa bonne tante. Son « *Cornelisken* », comme elle dit, lui portera toute sa vie une réelle affection. Arrivé à l'âge d'apprécier les gens à leur vraie valeur, il écrira : « C'est une personne juste, dévouée et bonne, je l'aime comme si elle était ma mère ».

Est-ce grâce à son séjour à Anvers qu'il échappa à la terrible épidémie de peste qui lui enleva son frère aîné et son père ?

Nous sommes en 1636. *Corneille* n'a que 13 ans, il a huit frères et sœurs plus jeunes que lui.

Les années passent, il habite Bruxelles, dans cette grande maison où *Thierry* rêvait de voir s'écouler des jours paisibles. Il seconde sa mère qui très vite lui fait assumer des responsabilités qui le mûriront. Il gère les propriétés, sous la direction très avisée de cette femme de tête, et cela portera ses fruits, car toute sa vie *Corenille* a administré sa fortune avec une compétence peu ordinaire.

Il a de l'ordre, de l'endurance, une grande possibilité de travail... Il arrive à ses fins... qui sont souvent très lucratives !

Quelques mois avant sa mort, l'importance *Segineurie* de *Herenthout*, suite aux nombreux prêts d'argent qu'il fit à *Edouard Sandelin*, incapable de le rembourser, deviendra sa propriété. En 1676 sa fortune lui permet l'acquisition d'une des *Heptarchies* de *Laeken* : *Consborch*, petite *Seigneurie* de bon rapport. Mais n'anticipons pas trop.

1658... Une Lettre patente de Philippe Roi de Castille le nomme greffier du conseil des finances.

« Philippe, par la grâce de Dieu, Roy de Castille... Savoir »
» faisons que établissons *Corneille van Reynegom* à l'estat de »
» Greffier de nos Finances, en lui donnant plein pouvoir pour »
» l'expédition des dépêches... faire tout ce qu'un bon et loyal »
» greffier doit faire... aux gages, droits, honneurs, prérogati- »
» ves, libertés, franchises, profits, émoluments accoutumés. Il »
» sera tenu de prester serment pertinent, et en outre jurer que »
» pour obtenir le dict Estat il n'a promis, ni donner aucun »
» argent, sauf ce qui est accoutumé. »

Ce qui est accoutumé... c'est-à-dire 15.000 fl. pour l'obtention de cette charge, plus 800 fl. de droit de mediannate... ou prest à Sa Majesté.

Tous ceux qui occupaient la moindre fonction officielle avaient à acquitter ce droit. Un petit opuscule, imprimé chez Velpius, imprimeur du Roy, à l'Aigle d'Or, près du Palais, donne la liste de ceux qui y étaient assujettis. Parmi beaucoup d'autres, en voici quelques bien typiques :

Le Chef du Conseil des Finances	2.400 fl.
Le Greffier (le cas de Corneille)	800 fl.
Le Chancelier du Brabant	1.600 fl.
La Marckgrave d'Anvers	720 fl.
L'Escouttette de Lierre	240 fl.
L'Amman de Bruxelles	720 fl.
Le Mayeur de Louvain	240 fl.
Le Professeur en Langue Latine	20 fl.
Le Sergent Major de Bruxelles	600 fl.
Le Maistre des Ecluses	750 fl.
Le Capitaine du Vieux Château à Gand	40 fl.
Le Justicier des Nobles	35 fl.
Un Conseiller de Courte Robe	100 fl.
Le Concièrge du Broot Huys à Bruxelles	10 fl.

Même le Maistre Maçon est taxé à 3 florins et un Forestier à 1 florin... Pas de petits profits à négliger ; la caisse de S.M. est toujours mal fournie !

En plus de cette fonction Corneille a été chargé pendant un certain temps de la Recette Générale du Royaume. Cela faisait de très grosses sommes à passer par ses mains. Il avait en effet à payer les traitements des Ministres. Le Marquis de *Velada* touchait 10.000 flo. pour une demi-année de gages et le « louage de sa maison ». Il était Président du Conseil. Un Conseiller, comme *J.B. van Broeckoven*, en touchait 5.000, etc.

Corneille, bon an mal an, pouvait compter sur 3.000 fl. à peu près. Il y avait 2 ou 3 greffiers et une répartition des Quartiers stipulait ceux sur lesquels ils avaient juridiction.

En 1667, n'étant que deux, le Conseiller de *Bie* se vit attribuer les Flandres, Lille, l'Arthois, Tournay, Malines et la Bourgogne. Corneille était chargé du Hainaut, Brabant, Gueldre, Limbourg, Luxembourg, Namur, le Cambrasis et le Territoire de Malines.

Dans tout ce dossier, intéressant mais un peu plus ardu à compiler, se glisse souvent une note plus... savoureuse, telle celle-ci :

« Les greffiers sous signés se mettent d'accord pour partager tous les ans entre eux la pièce de vin que fait présent l'Électeur de Cologne pour le passage des vins de France qu'il fait venir pour sa provision. »

Corneille est un des signataires... Connaissant le nombre impressionnant d'édits et de droits réglementant le commerce, ce petit bout de papier (tout jeu de mot mis à part) sent un peu le « pot de vin »...

Parfois une facture :

« Livré pour le service du comptoir de Mr Reynegom :

» Une rame de papier de France	6 fl.
» 50 plumes	1 fl. 10
» 5 mains de papier Grand Median	6 fl.
» Une livre de cire vermeille	6 fl.

Cela servait, bien sûr, à faire les beaux cachets obligatoires. Est facturé aussi 3 fl. pour « délier » et relier deux livres de comptes en parchemin + 12 s. pour les rubans verts. A quoi servaient tous ces papiers différents ?

On note encore une rame de *Lis* et une dite *Lottecap* (?).

Dans le domaine juridique et législatif, les ouvrages monétaires présentent un vif intérêt au point de vue de leur exécution typographique. Ils contiennent non seulement toutes les ordonnances relatives aux monnaies, mais encore toutes les pièces ayant cours y sont représentées. Publiés en opuscules ils portent en dernière page la marque d'imprimerie du typographe.

Les contrevenants sont durement traités. Qu'on en juge par ce placart de 1698 :

« Comme on a découvert parmi le peuple quantité d'espèces qui sont rognées, lavées d'eau forte, ou autrement diminuées de leur poids, ceux qui seront trouvés coupables seront exécutés comme faux monnoyeur, par le chaudron en huile et eau bouillante. »

Les faux monnayeurs ne sont pas les seuls à être traités de cette manière assez... énergique. Il y a les

« vagabonds, mendiants et sans travail qui encombrant le pays en ce temps de cherté des grains. S'ils se trouvaient en contravention, ils seront marqués au fer, ou condamnés à mort ; exception pour les Pèlerins et vrais pauvres porteurs d'un signe spécial... »

La collection d'édit et de placards que Corneille nous a laissée est volumineuse et très intéressante. Elle nous fait pénétrer dans les détails des préoccupations de la vie en ce XVII^e siècle.



Sceaux de : Corneille van Reynegom
 Guillaume van Reynegom, pronôtaire apostolique
 Isabelle Mailliaert, veuve de Corneille van Reynegom,
 dame de Herenthout.

Le livre de raison de Corneille nous renseigne sur les événements de famille. Ecrit avec simplicité, parfois naïveté et surtout foi.

« Moi, Corneille van Reynegom me suis uni par les liens
 » du mariage à Isabelle Mailliaert, en la Cathédrale d'Anvers,
 » entre midi et une heure, le 19 mars 1662, en présence de mon
 » beau-frère Simon de Fierlant, Maître des Requetes au Grand
 » Conseil de Malines, de Guillaume van Reynegom, Seigneur
 » d'Esschelloo, mon plus jeune frère, et de Jacques de Witte,
 » Echevin d'Anvers, avec sa femme Anne Mailliaert, la sœur
 » aînée de ma femme.

» Faites, mon Dieu, que ce soit pour le Salut de nos Ames. »

Corneille a 39 ans... Isabelle 26... 13 enfants naîtront durant les 14 premières années d'une union très heureuse, qui ne dura que 20 ans. Corneille est mort en 1682. Isabelle lui survécut jusqu'en 1707.

Reprenons le livre de raison pour voir les choses un peu plus en détail. Mais d'abord qui est *Isabelle Mailliaert* ?



CATHERINE de LETTER.

1613 - 1639

Isabelle Mailliaert naquit à Middelbourg le 18 avril 1636. La famille Mailliaert était d'origine française, établi en Hollande depuis la moitié du xvi^e siècle.

Le père d'Isabelle, le Chevalier *Guillaume*, Seigneur de Roonthove, avait épousé *Catherine de Letter* le 10 juin 1633.

Quelques trop courtes années de bonheur..., naissance de deux petites filles : *Anne*, la future épouse de *Jacques de Witte*, Seigneur de Leverghem, et *Isabelle*, une enfant posthume.

La pauvre Catherine survécut trois ans seulement à son mari. En 1639 elle reposera près de lui dans la tombe de famille, en l'église principale de Middelbourg.

C'est avec courage et résignation qu'elle sent venir sa fin prochaine, comme nous l'apprennent les émouvantes et naïves lettres écrites par la parente qui prend soin d'elle. Ces lettres sont adressées au vieux père de Catherine, en la « Lange Nieuwstraet à Anvers ».

La brave femme, pleine de cœur, dit ne plus savoir que penser de cette maladie :

« Je n'y comprends plus rien... le docteur, qui pourtant à »
» fait quelques études, un jour dit : elle se meurt... et le lende- »
» main : Si elle pouvait arriver en Brabant, elle guérirait... »
» mais elle est incapable de faire un pas sans être soutenue... »
» Elle a un tel " corage ", mais aimerait tant vivre encore et »
» dit : Je suis encore si jeune ! Je tache de la consoler ; et prie »
» Dieu de nous faire trouver le remède qui puisse l'aider... »

Catherine mourut, comme elle dit, « si jeune »... Elle a 26 ans et laisse deux petites orphelines. Elle les confie à son père *Jean de Letter*, et c'est donc à Anvers qu'elles seront élevées, dans la religion catholique, selon le désir de leur mère.

L'aïeul de Catherine, *Corneille de Letter*, s'établit à Anvers, où il fut maître général de la Monnaie de S.M. Il épousa *Catherine Wery*. Il décéda l'an 1629, elle l'an 1634, après avoir célébré leur jubilé de 50 ans de mariage, et sont inhumés à la paroisse de Saint-André à Anvers dans la nef, sous une pierre sépulcrale.

C'est grâce à un collationnement fait en 1701 que ce texte nous est conn. Plus trace évidemment de toutes ces tombes de nos ancêtres.

Le frère aîné de Catherine, *Jean de Letter*, par testament du 29 avril 1650 passé à Séville, fonda une Chapellenie en l'Eglise Cathédrale Notre-Dame à Anvers.

Une carte généalogique dressé en 1722 montre toute sa parenté. C'est un document intéressant. On y retrouve tant de noms anver-



Pierre tombale de Corneille de LETTER
et de Catherine WERY

sois connus, tels les *de Witte, Bosschaert, della Faille, de Heuvel, de Lens, Donckers, Lunden*, etc., avec mentions de leurs origines.

Isabelle at-elle voulu entourer de ses soins, jusqu'à la fin de sa vie, la vieille grand'mère qui l'avait élevée?... Elle est veuve et d'un âge avancé...

Toujours est-il que six mois à peine s'écoulaient entre cette mort et le mariage d'Isabelle. Elle a 26 ans, il est temps pour elle de commencer sa vraie vie.

Elle quitte donc définitivement Anvers, où elle a passé toute sa jeunesse, mais souvent elle y reviendra. Sa sœur *Anne*, la femme de *Jacques de Witte*, y réside et les deux sœurs sont très unies.

Isabelle emporte avec elle les très beaux portraits de ses parents. Elle est une bien belle femme, mais sa mère est une beauté! Rien à redire de son père!

Enfants de Corneille van Reynegom et de Isabelle Mailliaert

Théodore, 1663-1710, célibataire.

Guillaume, 1664-1664.

Guillaume, 1665-1720, prêtre.

Philippe, 1666-1666.

Adrien, 1667-1731, × *Livine van Voorspoel*.

Claire-Régine, 1668-1691.

Simon, 1669-1671.

Charles-François, 1670-1723, × *Anne Huys et Marie de Witte*.

Marie-Anne, 1672-1708, × *Jean Snellinck*.

Jeanne-Françoise, 1673-1729, × *François Spruyt*, veuf d'*I. de Villegas*.

Anne-Catherine, 1674-1699.

Simon, 1676-1737, × *Isabelle Pipenpoy*.

Béatrice, 1677-1679.

Des huit fils de Corneille, trois moururent en bas âge. Guillaume entra dans les Ordres, Théodore préféra le célibat et Charles-François mourut sans hoirs. Il reste donc Adrien et Simon pour assurer la descendance !

La branche aînée, dont *Adrien* est le chef, s'éteindra en la personne de mon père, le Baron *Paul van Reynegom de Buzet et d'Herenthout*, le 15 mai 1941. La branche cadette, celle de *Simon*, en 1772 ; son petit-fils Guillaume, Baron *van Reynegom d'Heetvelde*, n'eut qu'un fils Jean, mort âgé d'un an.

Simon fut créé baron par Philippe V, tant pour lui que pour ses descendants, par lettres patentes du 1^{er} juillet 1711.

Le titre fut repris de la branche cadette tombée « en queue » après trois générations. Il était expressément stipulé dans les lettres patentes octroyées à *Simon* que le titre de baron était réversible sur son frère aîné *Adrien*, ou ses descendants légitimes.

Corneille est presque quadragénaire lorsqu'il débute dans sa vie de père de famille. De ses 13 enfants, il ne connaîtra que les heures insouciantes de la jeunesse. A sa mort leurs âges s'échelonnent entre 19 et 6 ans.

Aidé du livre de raison et de diverses pièces d'archives, jetons un coup d'œil sur chacun d'eux en particulier.

Théodore eut évidemment comme marraine la vénérée tante *Marie-Anne Mechelman*.

Comme ce fut le cas pour son père, il eut à assumer très tôt les devoirs de fils aîné : 19 ans... mais sa mère veille à son éducation et n'hésite pas à se séparer de lui. C'est à l'Université de Douay qu'elle l'envoie.

Un passeport en date du 27 juillet 1684 nous apprend que, sur requête de *Philippe de la Croix*, Recteur du Collège des Jésuites, un laissez-passer est accordé à *Théodore van Reynegom*, étudiant à Douay, pour rentrer en son pays, après deux ans de philosophie. Signature du Lieutenant du Roi. Sceau de cire verte.

Classée avec ce passeport, j'ai trouvé une attestation de Théodore, datée du 1^{er} août de la même année. Il certifie que le petit coffret et le « sacq » qu'il a laissés à l'Hostellerie du Grand St Martin à Valenciennes, « pour luy estre apporté par le cocher de Melle *Joly*, à Bruxelles, » ne contiennent que ses hardes d'étudiant, savoir : linges, manteau, surtout, livres et papiers.

Un placart qui ferait certes l'envie de bien des parents est :

Thèses de 4 fils de *Corneille van Reynegom*, commentées par le 5^e. Tous gradués à Louvain, savoir :

Théodore, 10-11-1687

Guillaume, 18-5-1689

Adrien, 10-1-1691

Charles, 23-8-1693

Simon, 27-3-1700.

« J'ai beaucoup d'enfants, ils doivent étudier pour se frayer
» un chemin dans la vie, je n'aimerai pas d'avoir des propres
» à rien » ... « Demandez au Père Préfet de stimuler Guil-
» laume dans ses études »...

voilà ce que Corneille écrit à sa sœur en 1676 au moment où son fils âgé de 10 ans lui est confié.

Malgré ses diplômes, *Théodore* n'eut aucune activité marquante. Délégué à Anvers par ses frères, afin de mener à bien la succession de la grand'mère de *Letter*, c'est dans cette ville qu'il mourut le 17 mars 1710, âgé de 49 ans et célibataire. Il fut inhumé dans le caveau de famille des *Mechelman* en la Cathédrale d'Anvers. C'est le Curé de la Cathédrale qui lui a apporté les derniers sacrements, avec beaucoup de pompe, s'il faut en croire les comptes de la mortuaire.

Il y a en effet un poste de 335 gulden au marchand de cire, pour flambeaux et cierges, autant pour les funérailles que pour l'administration du malade. Payé aussi 2 g. pour une demi-livre de cierges, mis le Jour des Morts aux quatre coins de la sépulture... Ancien usage dont je n'avais jamais entendu parler.

L'inventaire de sa mortuaire nous apprend peu de choses sur ses goûts personnels. Recherches dans sa toilette : nombreuses cravates et manchettes en dentelles et en mousseline. Une quantité incroyable de bonnets de nuit : des longs, des courts, des très épais, et une robe de chambre indienne doublée de soie, plus une pièce de tissu indien estimée à 30 gulden.

Il y avait en cette période un réel engouement pour tout ce qui était exotique. *Bergeyck*, dit le Colbert Belge, trésorier général, venait de créer une compagnie de navigation pour le commerce avec les Indes.

J'ai eu du mal à comprendre ce que le notaire désignait par « een silver fille de graine kaske »... simplement le mot « filigrane » orthographié d'une façon plutôt inattendue.

Estimé à 7 gulden seulement un tableau de *Jordaens*..., le même prix que « une toilet spiegel ». *Théodore* avait fait un placement judicieux. Les œuvres de ce peintre, mort en 1678, devaient avoir une réputation déjà bien établie..., mais pas appréciée par sa famille.

Je dois dire que mon père partageait cette opinion. C'était un grand, un énorme tableau, représentant Bacchus entouré de satyres... Il l'a vendu, après nous avoir autorisées à jeter un rapide coup d'œil sur cette scène impossible à exposer dans un salon où évoluaient des jeunes filles... très 1900 !

Théodore s'était choisi une devise dérivant de celle de sa famille :

Rien sans envie
car
L'envie règne par tout

Le 25 juin 1665, *Isabelle* mit au monde un solide garçon qui reçut le prénom de *Guillaume*, nom porté déjà par l'enfant né en 1664 et mort en bas-âge.

Le baptême eut lieu en l'église paroissiale de Coudenberg. *Corneille*, dans son livre de raison, adresse à Dieu l'invocation habituelle : « Faites descendre sur lui, Seigneur, votre Bénédiction » et ajoute : « Donnez-lui de mener une vie sainte ».

Le Seigneur a exaucé la prière de *Corneille*. Son fils sera prêtre. En 1689, *Jean-Louis d'Elderen*, Prince Evêque de Liège, décerna à *Guillaume* un très beau diplôme. Il venait en effet de présenter à Louvain sa thèse : « Parallélisme entre les Droits Religieux et les Droits Civils ». Ce diplôme est orné du portrait du prince évêque... Un cousin assez proche de *Guillaume*.

Le 6 novembre 1695 a certes été un jour émouvant pour *Isabelle*. Son fils célèbre sa première messe, et sa fille *Anne-Catherine* consacre sa vie à l'état religieux.

Ce sont des « Louanges » adressées par leurs frères et sœurs qui nous l'apprennent. Y sont exaltés évidemment les mérites des religieux de leur lignée : le doyen de *Naeldwyck*, *Frater Arnoldus*, et quelques dévotaires, comme la dévouée arrière grand'tante *Anna Mechelman*.

En 1701, *Hubert Precipiano*, Archevêque de Malines, nomme Guillaume, qui porte déjà le titre de protonotaire apostolique, comme Desservant de l'église Saint-Martin à Alost. En 1702, *Jean Busius*, abbé de St-Sauveur, le propose au Siège apostolique de Bois-le-Duc. Il atteste que Guillaume est probe, cultivé et modeste.

C'est lui que *Isabelle Mailliaert* choisit comme exécuteur testamentaire. En cette qualité il poursuivit, en 1709, l'expropriation de la seigneurie de Droogenbosch, et d'autres biens de la famille *du Bois de Fiennes*.

Parmi les nombreuses liasses de ce procès se trouve une intéressante affiche avec la nomenclature détaillée des terres, prés, moulin, jardin avec arbres rares « en espaliers », une garenne et une auberge, sise en face du château... Je crois inutile de chercher encore à s'y restaurer... Le site a bien changé !

Guillaume mourut à Bruxelles le 27 février 1720 et fut inhumé à Ste-Gudule, dans la tombe de *Bernard van der Stock* (voir n° 41-42, p. 9), comme le furent aussi ses parents. Sur la pierre, remaniée par deux fois, figure le chapeau ecclésiastique à trois rangs de houpes, tel que nous le trouvons également sur son écu.

Claire-Régine et sa sœur cadette *Anne-Catherine*, toutes deux « dévotaires », moururent jeunes, à 23 et 25 ans.

Isabelle écrivit de sa main les dernières volontés de sa fille *Claire* : don à la chapelle d'Herlaer d'une paire de chandeliers en argent et remettre sa bague de fille dévote aux Jésuites pour orner la statue de la Vierge de Miséricorde... Un billet d'*Isabelle* nous dit que les chandeliers pesant 64 onces, à raison de 55 stuyvers l'once, lui sont revenus à 220 gulden, y compris la gravure des armes et du texte.

Anne-Catherine a demandé à sa mère de faire faire un ciboire en or et, quelques années plus tard, *Guillaume*, le protonotaire apostolique, fit don à la chapelle castrale d'un plateau avec burettes en argent.

Tout cela forme un vrai trésor et reste un souvenir émouvant de la piété des enfants de *Corneille*.

Après ces deux dévotaires, nous nous trouvons devant ce que l'on appelait : « Une fille rebelle ». *Marie-Anne* s'est en effet mariée sans le consentement de sa mère.

Le 17 septembre 1704, âgée de 29 ans, elle envoie la requête suivante au roi :

« Dem. Marie-Anne de Reynegom, fille du Greffier des Finances, ayant l'intention de contracter mariage avec le Sr Snellinck, Secrétaire et Trésorier du Conseil Privé, a été obligée de se retirer



Plateau et burettes en argent, aux armes de Guillaume van Reynegom

au Cloître des Dames Anglaises de cette ville, pour des raisons que le respect l'oblige de passer sous silence, afin de pouvoir demander en pleine liberté le consentement de la Dame sa Mère, tant à l'effet du Sacrement que pour ce qui regarde le temporel. La Remonstrante s'est adressée à l'Archevêque de Malines pour obtenir dispense des bancs de mariage. Il a commis son Vicaire Gén. pour entendre la mère de la Rem/, mais la dite dame a fait qu'elle était absente, de même lorsque le Sieu Doyen de Ste Gudule s'est rendu chez elle. La Rem/ a lieu de croire que le dit Archevêque accordera incessamment la dispense des bancs, de tant plus que la Rem/ a plus que son âge compétent... - Signé : Marie-Anne de Reynegom. »

Apostille :

« S.M. ordonne que cette requête soit communiquée à la Veuve du Greffier de Reynegom, afin de consentir, ou donner raison de son refus. - signé : Joseph de Avrè. »

Par acte notarial, *Isabelle* a protesté... Sa fille rebelle s'est enfuie brusquement de l'église du Sablon, après sa génuflexion, et avec grand scandale s'est retirée, dans un carrosse de louage, au couvent et cela sans demander le consentement de sa mère à son mariage avec le Sieur *Snellinck*, par quoi, elle a perdu le respect qu'elle doit à sa mère selon la loi de Dieu, et celle de la nature... *Isabelle* s'en tient aux clauses du testament passé conjointement avec sa mari, etc.

A la mort d'Isabelle, *Snellinck* et sa femme avisèrent leurs frères et beaux-frères de leur intention d'assister aux funérailles et de venir délibérer dans la maison mortuaire afin de défendre leurs intérêts... et de ne pas donner prise à des commérages toujours préjudiciables.

Cette succession donna lieu à un interminable procès. En plus de la déchéance de droits à l'héritage, Isabelle accusait sa fille d'avoir illicitement emporté avec elle les bijoux qu'elle lui avait prêtés pour s'en parer : colliers de diamants, pendants d'oreilles, braclets, etc. Cela devait être restitué, ou bien être payée la contre-valeur : 3.000 gulden.

Marie-Anne mourut en 1718, un an après le décès de sa mère.

Charles-François naquit à Bruxelles le 18 avril 1670 et fut baptisé au Coudenberg.

L'invocation adressée au Seigneur par son père influença-t-elle la carrière de Charles ? *Corneille* note dans son livre de raison : « Oh Dieu, veuillez le laisser grandir dans l'honneur et le devoir, » pour le plus grand contentement de ses parents, comme l'ont fait » ses aieuls. »

Agé de 32 ans, Charles, qui est licencié en droit à l'Université de Louvain, s'engage au service du roi. Voici le texte de cet engagement : « Albert François, comte d'Ursel et de Hobocque, Seig..., » etc., Capitaine-Lt de la Cie des Grands Mousquetaires de Sa M., » déclarans avoir reçu pour Mousquetaire, le Sieur Charles-François de Reynegom, Seig. de Consbourg, Esquier, Banneret, et » ce aux honneurs, droits et appointements, etc. - Ce 21 janvier » 1702. - Signature et cachet de cire rouge. »

Il y avait deux compagnies de mousquetaires qui se distinguaient par la couleur des chevaux. Les « Grands Mousquetaires » montaient des chevaux gris et avaient le chapeau galonné d'or ; ceux de la seconde compagnie avaient des chevaux noirs et le chapeau galonné d'argent.

Et voilà Charles parti pour l'Espagne... Il ne montera son beau cheval gris que durant deux ans seulement, car le 27 septembre 1704 il est nommé sergent-major de Bruxelles.

La patente munie du grand sceau du roi Philippe de Castille le désigne à cette fonction. La ville lui allouera un traitement de 1.200 livres. Il jouira évidemment des honneurs et franchises dus à son rang. Il sera assujéti à faire de fréquentes rondes afin de vérifier par lui-même la régularité du service.

Peu de choses à retenir de sa vie privée. Il se maria deux fois : en 1709 avec *Catherite Huys*, qui mourut en couches, et en 1711

il épousa *Anna de Witte*. Cette dernière était fille de *Jean*, amman de la ville d'Anvers, et de *Maria Bosschaert*, des noms bien anversois, bons catholiques et... bons bilingues !

Lorsque *Françoise*, la sœur d'*Anne*, fait sa profession au Béguinage d'Anvers, des « Louanges » lui sont adressées, en français par son frère, et en flamand par *Anne*.

Charles mourut sans postérité ; les trois enfants qu'il eut de son deuxième mariage moururent jeunes. Sa femme le précéda dans la tombe. Ils reposent dans le caveau de famille à Ste-Gudule. Il décéda le 5 novembre 1723.

La lecture de son testament nous révèle quelques traits de son caractère. Inquiétude : la crainte d'être enterré vivant, son corps doit rester trois fois 24 heures sur terre. Bonté : large distribution de pains afin que personne ne parte inconsolé !

« Le 20 février 1673, ma très chère femme a mis au monde notre 10^e enfant, une fille. » Voilà ce que l'heureux père note dans son livre de raison. Baptisée en l'église St-Nicolas, elle reçut le nom *Jeanne-Françoise*. Son parrain, le Chevalier *van der Cruyce*, et sa marraine, ma sœur, *Jeanne*, ne lui ont rien donné comme cadeau... *Corneille* ajoute : « Comme le jour de sa naissance on fêtait st Bonaventure, faite Seigneur qu'elle n'aie que de favorables aventures dans ce misérable et triste monde ! »... (Avec ce manque de présents de la part de ceux qui l'on tenue sur les fonds baptismaux, la pauvre petite n'a pas très bien débuté !)

Il me semble que toute sa vie a été une suite de jours où elle ne joua qu'un rôle très effacé.

Elle avait 34 ans à la mort de sa mère. Encore célibataire, elle passa donc toute sa jeunesse dans l'ombre de cette femme à la personnalité très forte. Celle-ci disparue, elle s'occupa du ménage de ses frères... Quatre vieux garçons qui s'établirent « sur le tard »... Ce qu'elle fit aussi...

Le 29 janvier 1712 elle épousa *Claude-François Spruyt*, sgr de Wildre, Champes, etc., veuf de *Gasparine de Villegas*, donc je présume d'un âge en rapport avec le sien. Ils n'eurent pas d'enfants.

Jeanne-Françoise avait hérité de la maison où mourut sa mère, en la rue neuve, et continua à y vivre avec son mari. Il la précéda dans la tombe (20-10-1720). Elle vécut jusqu'en 1729.

Quelques jours avant sa mort, *Claude François Spruyt* fit son testament : « alité, mais sain d'esprit ». Il désire être inhumé à St-Géry dans la tombe de ses parents. Il lègue à sa nièce, *Isabelle van der Dussen*, en remerciement de ses bons soins, des terres à Goyck, mais l'usufruit ira à sa femme aussi longtemps que sa nièce habitera chez elle.

Charles Spruyt, sgr de Kestergat, neveu de Claude, fut un des héritiers. A ce titre, il put porter le deuil de son oncle ! Un placart du 6 février 1720 réglementait en effet les deuils. Ceux-ci étant devenus par trop abusifs.

Jeanne-Françoise, à la mort de son époux, pour être certaine de ne pas transgresser ces règlements, a conservé avec le testament, ce placart dont voici quelques extraits :

« Les deuils portés pour nos sujets, ne sont permis que aux proches parents, les tolérant cependant à l'héritier, encore qu'il ne toucherait de sang au défunt, lesquels deuils ne pourront être que de manteau de drap long pour les ascendants, et les manteaux raccourcis, ou petits deuils pour les collatéraux.

» On ne pourra faire tendre les églises, ou chœurs d'icelles de velour, drap ou autres étoffes, mais l'on pourra étendre un drap sur le pavé où reposera le corps du défunt, de l'étendue du tombeau et de la clôture qui l'environne.

» Nous interdisons aussi de tendre de deuil les maisons ou chambres de la maison mortuaire, permettant seulement de mettre dans le salette où l'on recevra les compliments de condoléances, une estrade de baye noire, et des rideaux noirs aux fenêtres, tapis de table et couvertes de sièges aussi noirs. »

Ce placart était imprimé chez Fricx, imprimeur de S. M. Impériale.

56 années... Voilà ce que *Jeanne-Françoise* passa, comme disait son père, « en ce misérable monde » et, « les aventures favorables » qu'il lui souhaitait à sa naissance ne furent pas nombreuses.

Sauf deux frères, *Adrien* et *Simon*, elle vit partir tous les siens, et termina ses jours, très seule, dans cette maison où les inévitables partages mobiliers avaient dû faire de grands vides... Cette maison sise près de l'église du Finistère avait été acquise par sa mère pour la somme de 10.150 gulden... et portait un si joli nom : « Den Heyligen Geest »... Comme j'aimerais de pouvoir dire encore : j'habite la maison dite du St Esprit..., au lieu de n'avoir à énumérer qu'un banal numéro de rue !

Il reste à parler d'*Adrien*, qui épousa *Livine van Voorspoel*, et de *Simon*, le cadet, qui épousa *Isabelle Pipenpoy*.

Comme ils sont tous deux chefs de branche, je crois qu'il vaut mieux continuer à feuilleter d'abord le livre de raison de *Corneille*. Il nous apprendra ce que fut la suite de la vie de leurs parents.

Corneille était certes un homme très occupé, mais si nous jetons un regard sur le tableau des « Fêtes du Conseil des Finances, Outre les Dimanches et Fêtes ordonnées par l'Eglise », nous constaterons qu'il y avait bien des jours de détente où il lui était loisible de s'occuper de ses nombreux enfants.

Habitant la ville, *Corneille* chercha, comme seconde résidence, un domaine « hors les murs ». Le 9 octobre 1664, un an après son mariage, il acheta à la veuve de *Stephansu della Faille*, une belle maison en pierre, entourée d'eau, jardin, verger planté de bons arbres fruitiers, appelée *t'Slot van Consborch*. Sise à Laeken, entre « la source des 5 Plaies et la porte principale de l'Eglise ». Sur la droite de l'Avenue Ste-Anne.

Consborch était une des Heptarchies de Laeken. Elle donnait droit au seigneur, à la sépulture dans le chœur de l'église... En 1884 l'Administration communale de Laeken prévint mon père que l'ancienne église allait être démolie ; s'il désirait garder les pierres sépulcrales, il devait d'urgence les faire enlever. Elles sont replacées dans la crypte, sous le cimetière, à droite et à gauche du monument *Bockstael*, donc à une place très honorable !

Plusieurs descendants de *Corneille* firent de Consborch leur résidence d'été, d'autres la louèrent, jusqu'à ce que, fin du XIX^e siècle, le domaine fut englobé dans le parc royal.

Corneille garda le bien « pour son plaisir, pour s'y promener ». Il possédait un « bootje », un petit bateau, qu'il fit bien consolider... Il était corpulent et avec sa nombreuse famille, cela devait faire un poids respectable à faire naviguer sur l'étang !

Il louait le droit de pêche 19 gulden par an, et tenait à ce que les eaux restent bien claires (probablement pour ses ballades nautiques). Le pêcheur était tenu de faucher la verdure, avant de remettre du poisson... Il y avait déjà de bonnes notions de pisciculture !

Les fermes aussi étaient louées. Comme prestations, il touchait entre autres 47 livres de houblon pour faire la bière.

Suite à différentes successions, *Corneille* possédait des terres à Dielbeek, Anderlecht, Contich, Ketten, Buzet, etc. Tout cela demandait surveillance.

Les biens apportés en dot par *Isabelle* lui donnaient peu de soucis, car ils étaient restés en indivision et c'était son beau-frère *de Witte* qui s'occupait de cette gérance. Ces biens provenaient du grand-père *de Letter*, un Anversois ; c'est donc près de cette ville qu'ils se trouvaient.

Il y avait à Ekeren une grosse ferme, sise au Hoogekaart, près du Hoogboomsche beek, un pré au Lagekaart, touchant le Dongerheyde... Ces lieux-dits ont gardés leurs noms anciens, mais sont traversés par de larges routes macadamisées.

En indivision également une belle ferme à Cadzant, ferme bâtie en pierres, entourée d'eau, avec une tour, des dépendances, une longue avenue.

En 1666, Corneille et « sa très chère femme » ont acheté un moulin à eau, sis à Woluwé-St-Etienne, sur la rivière Woluwé, appelé le moulin « van Reymelgem » ou de « Manden Molen » avec toute la digue jusqu'au « Arcke » en face du « pachthof » de feu Heer *Jacques van Kerchove*.

La Woluwe, appelée pompeusement « rivière » par mes aïeux, n'est plus qu'un petit ruisseau, qui coule tenace, en bordure de la grande artère qui a repris son nom... Toute menue, elle se faufile à l'ombre de quelques vieux têtards... Tous les moulins ont disparus, sauf le Lindekemolen, dont elle active encore la roue... à simple effet d'ajouter du pittoresque à ce relais gastronomique !

A Anvers, Corneille possédait la maison familiale des *Mechelman*. C'est en ces termes qu'il nous le dit : « Marie-Anne Mechelman, ma tante, sœur aînée de ma mère est décédée très pieusement le 26 octobre 1666. C'était une très sage et discrète personne, m'aimant autant qu'une vraie mère... Elle m'a légué la maison où elle habite avec tous ses meubles, telle qu'elle se trouve à la Jésuite Plein, en face du Professie Huys. »

C'est *Simon* qui hérita de cette maison, qui passa ainsi dans la branche cadette de la famille ; par contre la grande maison, rue des Tanneurs à Bruxelles, revint à la branche aînée.

« La Grande Maison »... si pleine de souvenirs durables ! A l'abri de ses vieux murs, *Corneille* a passé les heures difficiles de sa jeunesse, recueilli les traces de l'énergie paternelle... C'est elle qui lui servira de demeure.

Il paye 300 gulden l'an à ses frères et sœurs cohéritiers. Il met le bien en valeur... Le verger est énorme... il le divise en six petits jardinets et le loue à un jardinier qui en fait un « bourchoise-hof ». En 1669 il vend aux Pères Capucins une petite maison qui sera incorporée dans le couvent.

Différentes maisons, les unes assez importantes, les autres très genre « taudis », faisaient partie de ce bien. Les locataires de ces dernières étaient souvent peu solvables... Déboires avec le neveu du « blindeman »... avec le... « citroenman » qui a « bankeroet gespelt »... et s'est enfui sans payer ! Par contre, il y eu de bons locataires de la maison sise coin de la rue St-Ghislain : le Capitaine *Carondelet*... puis deux nonettes de Grand Bigard, appelées *Maria* et *Eléonora de Thiennes*..., enfin un Français, le Marquis de la *Pauvenière* ; prix de location : 300 gulden... et l'entretien des fenêtres en verre.

De cette « Grande Maison » et de tout cet ensemble, il sera longtemps encore question dans les livres de comptes des fils et petit-fils de *Corneille*, mais il ne leur servit plus de résidence.

Corneille y est-il décédé ? Je le présume... C'est en effet deux ans après sa mort qu'*Isabelle*, sa veuve, fit l'acquisition de la maison dite de *Heilige Geest*, à la rue Neuve, s'y installa et y mourut en 1707.

Un crayon généalogique nous montre comment les *Reynegom* se rattachaient au *Lignage de Coudenberg*, par les *Mechelman*, *Stakenborg*, de *Hertoghe*, qui fut échevin de Bruxelles de 1340 à 1351. Régine, comme nous l'avons appris par son livre de raison avait dû donner une « Brigade » à cette occasion, avec large distribution de « Pleckkoeke » et généreuses rasades de vin.

Depuis 1668, *Corneille* portait le titre de chevalier. Son beau-frère, *Simon de Fierlant*, profitant de son séjour en Espagne et de ses hautes relations, fit concéder ce titre aux *Reynegom*.

Le 6 mars 1671, nouvelle lettre patente, signée par la Reine Mère, en place de son fils Charles II, accordant une augmentation aux armes de *Corneille*, savoir : Modification du bourrelet en couronne, et support des écus par lions léopardés.

Dans ces temps de guerres perpétuelles, pas de déplacements possibles sans passeports, délivrés souvent pour une durée d'un ou deux mois au maximum.

Le joli document que j'ai sous les yeux est signé *Le Tellier*. Il a été donné au Camp devant Condé le 25^e jour d'avril 1676. Il porte le cachet de cire rouge du Roi.

La formule habituelle : « A tous nos Lieutenants Gén. aux Armées, etc., etc., mandons de laisser librement passer et repasser »... est imprimée ; mais vu probablement le rang élevé du voyageur toutes sortes de concessions sont écrites à la main, et elles sont très explicites ; les voici :

« Le Sieur *Corneille van Reynegom*, Chevalier, Seign. de
» de Bizée, Greffier du Conseil des Domaines et Finances du
» Roy d'Espagne, pour aller et séjourner aussi bien de nuit que
» de jour dans toutes les villes et terres d'Espagne, Hollande,
» Liège, Cologne, Aix la Chapelle, passant par le Plat Pays de
» France conquise, avec la Dame, sa femme, ses enfants, ses
» sœurs et frères, une fille de chambre, une servante, deux
» valets et un ami ou amie, à pied, à cheval, carosse, charette,
» chariot, barque ou autrement avec leurs armes et bagages...
» et 6 cavaliers dragons, ou fantassins d'escorte contre les
» voleurs. »

On parle en général de « hardes », ici il a semblé plus convenable de mettre « bagages ».

Je ne crois pas que *Corneille* aie jamais fait usage de toutes ces facilités : Mari très fidèle, il n'a certes jamais été accompagné par une « amie » dans ses déplacements !

Corneille avait une expérience étendue des affaires. Une des dernières qu'il mena à bien fut l'acquisition de la seigneurie d'Herenthout, propriété des *Sandelin*.

Jetons un rapide coup d'œil sur l'historique de cette seigneurie.

Les premiers possesseurs d'Herenthout, avant que ce village ne fut érigé en seigneurie, étaient au commencement du XIV^e siècle les *Herlaer*. Ils construisirent le premier manoir appelé par le peuple « Het Hof » ou Ter Hove, qui dans la suite prit le nom de *Herlaer*. *Gertrude de Herlaer*, lors du partage des biens en 1431, entra en possession de « Ter Hove ». Elle épousa *Wautier van Vriesele*, fils de Jean, sgr. de Poederlé. Leur fille unique *Madeleine van Vriesele*, par son mariage avec *Pierre de Brimeux*, amena la terre de Herenthout dans sa nouvelle famille.

En 1494, à la mort de *Pierre, Catherine de Brimeux*, qui avait épousé *Adrien Sandelin*, reçut le château de *Herlaer* avec ses étangs et le droit de s'approvisionner en tourbe dans les marais de *Wieckevorst*, la ferme avec ses dépendances, le moulin à eau et le moulin à suif d'Herenthout.

Le château était alors en ruine. *Catherine* obtint de son mari, auquel « elle avait parlé si gentiment », qu'il prit à sa charge les travaux de restauration qui s'élevèrent à 18 livres 7 escalins 4 deniers.

Adrien Sandelin qui, par sa femme *Catherine de Brimeux*, était devenu propriétaire du château d'Herlaer, acheta du roi de Castille, *Philippe*, la Seigneurie d'Herenthout, avec haute, basse et moyenne justice.

Au XVII^e siècle les revenus de la seigneurie étant insuffisants pour couvrir les charges, *Edouard Sandelin* fut forcé de recourir aux emprunts... et de donner la seigneurie en garantie.

Le capital requis lui fut prêté par *Corneille*. Ces emprunts se succédèrent et s'élevèrent à un total de 68.835 fl. Les choses allèrent si loin qu'Edouard ne fut même plus à même de payer les intérêts. *Corneille*, pour sauvegarder ses droits, se vit bien forcé de poursuivre la vente par voie judiciaire. *Sandelin* s'y opposa par tous les moyens... mais ne put l'empêcher... Elle eut lieu le 24 décembre 1683 moyennant le prix de 63.000 fl. aux créanciers poursuivants.

Corneille n'eut par le réconfort d'assister aux dernières tractations qui mirent ce beau domaine en possession de sa famille. Le 18 février 1682 l'heure sonna pour lui de quitter ce bas-monde, et ce fut sa veuve *Isabelle Mailliaert* qui poursuivit la mise en décret de la seigneurie d'Herenthout. Elle fut la première de mes ancêtres à porter le titre de dame d'Herenthout et d'Herlaer.

Courageusement, *Isabelle* continue le livre de raison par cette simple note : « Il a plu à Notre Dieu, bon et miséricordieux, de reprendre hors de ce misérable monde, mon si cher époux, *Corneille van Reynegom*, le 18 février 1682, le matin 1/4 avant 5 heures.

» Après une longue maladie, il mourut de « *Corten Azem* » (à court d'haleine) et envahi par l'eau... tellement que la maladie a bien duré 14 semaines, et que moi, je suis restée une veuve éplorée, avec 9 enfants en vie : cinq fils et quatre filles... » Et, comme *Corneille* le faisait, sa prière monte vers Dieu... toute simple : « Oh ! Dieu si bon, veuille, je t'en prie, m'aider et me donner la sagesse ».

Un livre de raison doit relater des faits bien exacts, si durs soient-ils... *Isabelle* ajoute : « Mon cher époux a été inhumé en l'église *Ste Gudule*, dans le même caveau où repose déjà notre fille *Béatrice* près de l'autel du *St Sacrement de Miracles* ».

Corneille avait 59 ans, *Théodore*, le fils aîné, 19. Après vingt ans de mariage, *Isabelle* restait seule à la tête de cette grande fortune à gérer, de ces procès à soutenir, de ces enfants à élever... Elle a 46 ans.

Femme énergique, volontaire même ; pas une lettrée, ne s'exprimant que dans la langue flamande, celle de son enfance « om dat ick frans niet wel en ken » (je ne connais pas bien le français)... mais peu importe... Elle se met à lutter et par sa volonté elle arrive.

Le 18 avril 1684 *Isabelle* vint, pour la première fois, visiter son nouveau domaine de *Herlaer*, et surtout la chapelle castrale qui se trouvait dans un état d'abandon complet. Elle commença tout de suite des travaux de restauration. C'était une très ancienne chapelle dont il était déjà fait mention dans un acte de 1491.

Plusieurs terres arables étaient grevées d'une rente en faveur du desservant. Elles étaient sises à *Attenhove*, *Gingelom*, *Neerwinden*, etc. Une rente aussi sur une ferme appartenant au couvent de *St-Jacques d'Anvers*, sises à *Henrenthout* au lieu dit : *Valevecken*.

Isabelle, considérant que la chapelle était dédiée à la Vierge Marie, y plaça une très belle statue taillée dans le bois de l'arbre aux grands-parents de feu son mari.

En 1692, *Isabelle* obtint du Pape *Innocent XII* une indulgence plénière pour tous les pèlerins visitant la chapelle le 15 août. Par voix d'affiches, il est dit qu'il y aura des messes toute la matinée. Des confesseurs se tiendront à la disposition des fidèles... Ce jour-là, des petites boutiques venaient s'installer à *Herlaer*, comme on en voit dans tous les endroits de pèlerinages.

Indults et brefs suivirent au fil des temps accordant différents privilèges. Des parents et même des amis ayant obtenu des grâces firent des dons : calice, ciboire, chandeliers, etc.

Philippe de Fierlant offrit une guirlande en argent ciselé pour entourer la statue vénérée sous le vocable : Notre-Dame d'Herlaer.

Isabelle commença par louer le château avec ses étangs, réservant à son usage quelques chambres et « saletten » et une cave. Le « castelain » lui laissait les légumes du jardin et les fruits. Il payait 200 gulden.

Isabelle résidant à Bruxelles était la providence de ses neveux et nièces de *Witte*, pensionnaires en cette ville. Il était normal que *Anne*, en relations très amicales avec sa sœur, lui confie ses enfants.

En ces temps-là, Bruxelles, aux yeux des Anversois, semblait le bout du monde ; le fait est que les routes étaient bien mauvaises et souvent dangereuses... Alors *Isabelle*, en bonne tante, veillait à tout... et tenait bien ses comptes ; j'y trouve : trois mois de pension au Berlaymont, un dictionnaire espagnol-français (4 gulden), au maître d'espagnol pour un mois de cours (3 gulden), réparation de chaussures : fait remettre de nouveaux « polevien » (nom désuet rencontré parfois encore dans le patois de chez nous pour désigner des talons)... Oui, tout est noté, des frais de docteurs, et l'envoi de petits flacons de « spiritus ». Je suppose un remontant.

Loi foi dans les reliques, en ces temps de naïve crédulité, était très répandue. Le 6 juillet 1693, *Isabelle* reçut une lettre du Père Provincial des Capucins d'Anvers, lui renvoyant une parcelle de la Vraie Croix. En vue d'établir l'authenticité de la relique, il l'a fait mettre dans le lit d'une possédée du diable, le soir à son insu. A peine couchée, celle-ci s'est mise à trembler et à faire un tel vacarme que personne ne trouvait le repos... Il regrette de n'avoir pu obtenir une approbation épiscopale, et laisse *Isabelle* déduire elle-même, ce qui à ses yeux semble pertinent.

Je crois qu'*Isabelle* a pris grand soin de cette relique, et que c'est elle qui se trouve enchassée dans une auréole d'argent à la chapelle d'Herlaer.

C'est dans la maison dite « Heilige Geest », sise rue Neuve, qu'*Isabelle* passa les dernières années de sa vie, secondée dans ses tâches ménagères par *Jeanne-Françoise*, la seule fille qui lui restait, puisqu'elle s'était brouillée avec *Anne-Marie*.

Théodore, *Adrien* et *Charles*, tous frisant la quarantaine, vivaient avec elles. *Simon*, le plus jeune, était en Espagne, au service du Roi, et *Guillaume*, comme protonotaire apostolique, avait ses occupations en dehors de la famille.

La maison était très vaste ; peu de pièces, mais énormes, à en juger par ce qu'elles contenaient. L'inventaire fait à la mort d'Isabelle est très détaillé.

Le couloir d'entrée menait à la salle à manger et à un salon donnant sur le jardin. Dans cette « salet » il y avait certes de quoi digérer paisiblement et confortablement les plantureux repas de ce temps... 8 fauteuils, 12 chaises pour hommes et 8 chaises réservées aux dames... Elles étaient plus larges d'assise, plus évasées, pour contenir les amples jupes, sans les froisser.

Contre les murs trois grandes tapisseries armoriées... Seraiient-ce celles que nous possédons toujours, et dont jamais je n'ai découvert l'origine ?

L'inventaire mentionne deux grandes volières, mais ne nous apprend rien sur les noms de ces oiseaux. Elles égayaient la salle à manger, comme aussi le suggestif tableau du « mamme lecker » au thème bien connu, et toujours en possession de la famille.

En façade, un bureau (dénommé en ces temps le « comptoire ») et l'énorme salon d'apparat.

Aux étages, plusieurs chambres et, d'après l'inventaire, je puis déduire celles occupées par Isabelle ou sa fille, ou ses fils !

Lorsque j'y trouve des boîtes à perruques et une grande malle pour voyages, c'est évidemment une chambre de garçons !... Un peu plus de confort : un matelas en laine espagnole, un prie-Dieu : je pénètre dans l'intimité de Jeanne !

La « grande chambre », très encombrée, ne peut être que celle d'Isabelle, la maîtresse de maison... Beaucoup de lumière dans cette chambre, qui a six fenêtres, mais les rideaux à « falbalas » ne la laissaient peut-être pas passer... Le lit est garni de tentures en soie bleue à lignes aurore, le couvre-lit en dentelles... Joli cadre raffiné et bien féminin... mais quelles dimensions devait avoir cette chambre pour contenir : 2 scribans en ébène et écaille, 4 étagères, une penderie, une armoire à linge, un coffre en cuir à clous de cuivre, 3 tables, un prie-Dieu pour faire ses dévotions, etc. Il faut croire qu'elle aimait à se voir entourée de beaucoup de monde, il y avait ni plus ni moins que 8 fauteuils, 5 tabourets et 16 chaises.

Je n'ai pas fait mention encore de son coffre à bijoux, et je comprends qu'Isabelle le couve des yeux !... Des perles et encore des perles, au moins 760 ! réparties en différents colliers à plusieurs rangs..., une parure en diamants avec pendants d'oreilles, des bagues... Souvenir de tout le luxe qui entourait sa jeunesse !

Et l'inventaire continue, précis, méthodique... Des tableaux choisis avec goût ornent les murs...

Brusquement, ma lecture s'arrête... Ce petit paysage peint par Siberecht, ce petit paysage que j'ai sauvé, tout perdu qu'il était dans une mansarde à Herlaer... il est là..., dans la chambre d'Isabelle !

Ah ! pourquoi les objets dits inanimés ne peuvent-ils nous transmettre les ondes qu'ils ont captés ??... Jour après jour, le regard d'Isabelle s'est posé sur lui, comme après plus de deux cent cinquante ans le mien s'y pose... et il me semble que le temps s'abolit... que nos regards se croisent, faisant naître en nous le même calme, la même joie paisible...

Entre cette lointaine aïeule et moi, comme un lien se crée, et en pensée, je me trouve dans la grande chambre, cadre de cette vie que je cerne...

Cette vie ! Elle touche à sa fin. Dans le grand lit tendu de soie bleue et aurore, Isabelle, après avoir reçu les derniers Sacrements en pleine connaissance, doucement s'éteint.

C'est son fils *Adrien* qui nous l'apprend... Quelques lignes au bas du livre de raison :

« Notre chère Mère Isabelle Mailliaert a eu une attaque
» d'apoplexie dans tout le côté gauche. Dieu bon et miséricor-
» dieux l'a rappelée à lui le 23 février 1707, vers 4 heures du
» matin. Elle est inhumée près de son cher époux dans la Cha-
» pelle du St-Sacrement des Miracles à Ste-Gudule. Oh ! Dieu
» donnez à son âme la gloire et le repos éternel, et qu'il en
» soit de même pour nous lorsque notre heure sera venue. Elle
» avait 70 ans 10 mois et 5 jours. Requiescat in pace. »

Les innombrables flambeaux d'argent jettent une lumière éparse dans toute cette ombre, dans ce grand silence qui subitement pèse sur toute la maison.

Demain sonnera l'heure des parages... maintenant encore tous se sentent unis. Pour désagréger les liens qu'une mère, même avancée en âge, tisse autour de ses enfants, il faudra la confrontation brutale des intérêts... la dispersion... A cette heure, une seule pensée domine : donner à la mère des funérailles dignes d'elle.

Elles auront lieu à l'église du Finistère, toute proche. Cette église dont les cloches ont rythmé les dernières années de vie de celle qui s'en va... Il faut songer à beaucoup de choses... commander des cierges, des tentures noires.

Ne pas oublier surtout les pains pour la distribution aux pauvres. Il ne faut pas être pris de court, compter largement... Le cercueil devrait être porté par le personnel des Financiers de S.M. Comme veuve de l'un d'entre eux, elle a droit à cet honneur... Un blason doit être peint et plusieurs petits pour orner l'église. Tant

de Confréries pieuses doivent être prévenues ; elles suivront le corps... et puis il y a les gratifications : 20 gulden à chaque domestique (ils sont 9) ; ils porteront le deuil... La mère l'a bien recommandé !

Gratifications aussi à son confesseur, le Père *Bolch*, aux servantes qui l'ont inhumée, à M^{lle} *Feysens* qui l'a soignée pendant sa dernière maladie... Et puis des messes pour le repos de son âme ; cela se compte par centaines, réparties entre tous les ordres mendiants de Bruxelles .

Il y a aussi cette question épineuse d'*Anne-Marie*, leur sœur, qui a épousé *André Snellinck*. Il faudrait être un peu conciliant et les laisser assister aux funérailles. Elle a raison de dire que leur absence amènera des commentaires désagréables pour la famille.

Simon est bien loin, en Espagne. Quand il sera prévenu, tout sera terminé ici... et la pensée va plus avant déjà : il doit donner une procuration à l'un d'entre nous, car sinon nous ne pourrons pas régler les questions de partage ! La mère a stipulé que nous devons continuer, au moins pendant six mois, à vivre ensemble, comme si elle y était encore... Il serait juste de dédommager *Simon*. On enverra 250 gulden à Madrid ; cela équivaudra à une demie année de frais de bouche, à charge de la mortuaire.

Ainsi furent faites les choses, et *Adrien* les consigna dans le grand livre de comptes.

Isabelle, en mourant, avait légué Buzet à son fils aîné *Théodore*, Herenthout à *Guillaume*, *Consborch* devint la propriété de *Adrien*.

Depuis ce jour, ils se désignèrent mutuellement par le nom de leur seigneurie respective et plus par leur nom patronymique. Par exemple, *Adrien*, écrivant à sa sœur, dira : Monsieur de Buzet n'est pas d'accord avec Monsieur de Herenthout... C'est assez compliqué, surtout quand, suite à de nouveaux partages, les seigneuries changeaient de titulaire !

Des partages, il y en eut évidemment beaucoup. Les derniers se situent en 1746. Il ne reste plus en vie que les descendants d'*Adrien* et ceux de *Simon*. Tous les oncles et tantes sont décédés, soit célibataires, soit sans hoirs... Cela arrondit le patrimoine !

La branche aînée, celle d'*Adrien*, possède les seigneuries de Buzet, Herlaer et *Consborch*, la maison du Heilige Geest, les 3/4 de la grande maison de la rue des Tanneurs avec les jardins et fontaines, des terres à Herenthout, dont le moulin à vent sur la route de Herenthals, terres aussi à *Kettenis*, *Austruweel*, *Dilbeek*, etc., etc. Il a été très souvent favorisé par les testaments.

La branche cadette, celle de Simon, possède la maison de famille des *Mechelman*, à la Jésuiteplein à Anvers, les maisons de la rue St-Pierre à Bruxelles et évidemment des terres un peu partout.

Selon le pacte de famille, *Adrien*, devenu l'aîné, possède la collection de portraits des ancêtres, les tapisseries armoriées, les sceaux, des cartons généalogiques, et... une grande et solide caisse en bois, contenant les papiers de famille, comme testaments, contrats de mariages, partages, Louanges dédiées aux religieux et dévotaires, livres de raison... Tous les documents nécessaires pour la vérification des alliances.

Un grand « merci » à mes ancêtres d'avoir conservé soigneusement tout cela !

Je joins la liste des portraits de famille possédés par Corneille et Isabelle. Elle est impressionnante !

Hélas ! des partages survenus à partir du XIX^e siècle ont fait passer une partie de ces tableaux chez différents membres de la famille. Les uns, comme *Hélion de Meester*, en prennent soin... Ce ne fut pas toujours le cas.

Mon père en avait une trentaine, réunis pour la plupart dans la grande salle à manger... J'ai grandi sous leur regard... impressionnée par la physionomie sévère des uns, pleine de douceur d'autres.

Maintenant je les connais intimement. Je me suis penchée sur tous les secrets de leurs vies, lu des lettres où se révélaient les sentiments profonds...

Témoin obscur, je puis dire : « Ne jugeons pas trop vite... »

Madame Charles COGELS
née van REYNEGOM de BUZET

ANNEXE

Portraits de famille possédés par Corneille van Reynegom Succession d'Isabelle Mailliaert en 1707

- 2 Thierry van Reynegom, Sgn de Huybrechtsrecht, fils de Corneille et M. Zevender
- 2 Corneille van Reynegom -
- 1 Josina van Hooff, femme de Corneille
- 2 Willem van Hooff, Sgn de Patinneberch, et sa femme Aleyde d'Elderen
- 2 Philippe le Clercq et sa femme Mechtilde van Hooff, sœur de Josine
- 1 Rd Lapidamus, alias van den Steen, Doyen à Naeldwyck, fils de Arnould et de Agatha Bosschaert, tante de Willem van Hooff
- 1 Le Prince Evêque de Liège J. d'Elderen, petit neveu de Aleyde
- 2 Thierry van Reynegom, Sgn d'Escheloo
- 1 Clara Régina Mechelman, femme de Thierry
- 1 Guillaume van Reynegom, frère de Thierry, Capitaine au service de S. M. en Hongrie
- 1 Rd Corneille van Reynegom, Doyen à Neldwyck, frère de Thierry
- 1 Jean van Reynegom, frère de Thierry
- 1 Roger van Reynegom, frère de Thierry
- 1 Corneille van Reynegom, fils de Roger avant son entrée chez les Pères Augustins
- 3 Thierry, Robert et Carol van Reynegom, enfants
- 1 Isabelle van der Haept, femme de Robert van Reynegom
- 2 Roger van der Haept et sa femme Maria Fogelwayder, parents d'Isabelle v. D. Haept
- 2 petits portraits sur cuivre :
- 3 Corneille, Philippe et Marthe van Reynegom, jeunes, enfants de Robert van Reynegom
- 1 Marthe van Reynegom, fille de Robert
- 1 Joseph de la Borda
- 2 Paul Mechelman et sa femme Béatrice Rampaert, parents de Régine Mechelman
- 2 Clara Mechelman, Dévotaire, sœur de Paul, fille de Marc et Anne van der Stock
- 1 Maria Mechelman, jeune, sœur de Régine, fille de Paul
- 2 Jean de Nevele et sa femme Clara van der Stock, tante de Paul Mechelman
- 2 Rv Père de Spira, Abbé de Grimbergen, et sa sœur ... de Spira, cousins par van der Stock
- 2 Corneille van Reynegom, Sgn de Buzet et Consbourg
- 1 Isabelle Mailliaert, femme de Corneille van Reynegom
- 1 Rd Arnoldus van Reynegom, Père Augustin, frère de Corneille
- 1 Simon de Fierlandt, Chancelier du Br., époux de Anne-Marie van Reynegom, sœur de Corneille
- 1 Philippe van Reynegom, fils de Robert, époux de Claire van Reynegom, sœur de Corneille
- 2 Guillaume Mailliaert et sa femme Catherine de Letter, parents d'Isabelle
- 3 portraits d'Abbés avec les armes des Reynegom :
- 2 tableaux représentant la Vierge et les portraits de la famille Rampaert

NOS ACTIVITÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE STATUTAIRE

12 juin 1975

Inaugurant ce que nous espérons voir devenir une tradition, l'assemblée générale se tint cette année-ci en la salle Maximilienne de l'Hôtel de Ville.

Annoncée pour le 11 juin, la réunion dût être reportée au lendemain. Quelques fidèles n'ont pu être atteints à temps, ce que nous déplorons avec eux.



Extraits du rapport du Conseil d'administration :

Admissions

En 1974, le conseil d'administration s'est favorablement prononcé, après vérification par la commission des preuves, sur les requêtes d'admission comme membres effectifs, au profit de :

- dans le lignage Sweerts :
 - Mademoiselle Benedicte de Bernard de Fauconval de Deukem, du chef de François de Bernard de Fauconval admis le 13 juin 1794.
 - Madame Guy le Jeune d'Allegeershecque née Claudine Goffinet, du chef de Charles Léonard Frantzen admis en 1764.
- dans le lignage Coudenberg :
 - Baron Jean Raymond de Terwangne, du chef de Jean Charles de la Bistrate, chevalier, admis en 1701.
- dans le lignage Steenweghs :
 - Monsieur Daniel van Ormelingen, du chef d'Alexandre de Longin, chevalier, admis en 1633.

D'autre part, le conseil d'administration a également reconnu que les membres effectifs suivants ont complémentaiement établi leur ascendance dans d'autres lignages :

- Madame Dugardin, née Petre, au Lignage Sleeus du chef de Corneille van Diedeghem admis en 1469.
- Monsieur Lints, au Lignage Serhuyghs, du chef de Gisbert Pipenpoy, échevin en 1380 à 1388.
- Madame Vanbeneden, née Mertens, aux quatre Lignages : Serroelofs du chef de Jean Pipenpoy échevin 1509 - Roodenbeke du chef de Jean Mennen, échevin 1404 - Sweerts du chef de Cornelis van Ophem, échevin 1399.
- Monsieur François Schoonjans aux deux Lignages suivants : Sweerts, du chef de Cornelis van Ophem, échevin 1399, et Sleeus, du chef de Franco uter Crommercamen, échevin 1356.

Bulletin

Les fascicules 55 à 60 ont paru pour l'année 1974. Des articles consacrés à Wynand de Berlo, aux Cupis de Camargo, aux van der Noot ont éclairé plus particulièrement des personnages marquants, membres d'un Lignage.

Une étude consacrée à la fondation Bronchorst est venue à point refaire l'historique d'une fondation de bourse d'études. Une série de notices généalogiques s'attache aux filiations lignagères de certains descendants de Grandes Maisons.

Activités

Il a été rendu compte, dans le bulletin, de nos différentes activités en 1974. Citons pour mémoire : le rallye du 11 mai aux châteaux de Huldenberg, Leefdael, Opstal, Perk et Ter Meeren ; une conférence du 30 mai par le Baron Thierry de la Kethulle de Ryhove ; le dîner du 13 juin ; une visite le 26 juin à l'exposition « Bruxelles, reflet d'un grand passé » ; la participation habituelle au cortège de l'Ommegang ; une participation au bal de l'Ommegang le 23 novembre et enfin une participation à l'exposition héraldique au château de Spontin.

In memoriam

Au cours de l'année écoulée nous avons eu le regret de déplorer le décès des membres suivants :

Madame Gerard von Ongevalle, Monsieur et Madame Franz van Leemputten, Monsieur Alfred Deblanc, Monsieur Jacques Limpens, Monsieur René van Mulders, Madame Pierre de la Croix d'Ogimont, ainsi que de Monsieur Paternostre de la Mairie, membre du conseil d'administration, à qui nous avons consacré, dans le n° 58 du bulletin, une notice biographique et bibliographique.

*
**

A la date de l'assemblée générale étaient venus à expiration les mandats d'administrateurs de Monsieur H.C. van Parys, du Baron 't Kint de Roodenbeke et du Vicomte Louis de Ghellinck Vaernewyck.

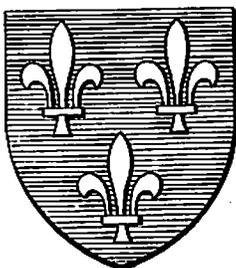
Ces mandats étant renouvelables, l'assemblée générale a approuvé à l'unanimité leur confirmation pour un nouveau terme statutaire.

D'autre part, à l'unanimité également, l'assemblée a élu comme administrateur Monsieur François Schoonjans, en remplacement de Monsieur Paternostre de la Mairie, décédé.

LE DINER ANNUEL DES LIGNAGES

12 juin 1975

Malgré le décalage in extremis à cause de la grève des restaurateurs, le dîner réunit le même nombre de Lignagers, anciens et nouveaux, que les autres années. Selon la tradition, les participants se montrèrent extrêmement enjoués et animés.



CONFÉRENCE « BRUXELLES, CETTE INCONNUE »

18 novembre 1975

Par le plus sympathique des hasards, il y eut exactement autant de participants que de sièges disponibles. Ceci ne signifie pas que les absents eurent raison de s'abstenir... on pouvait encore les caser sur les appuis de fenêtre.

Pour mieux encadrer sans doute le sujet présenté par Monsieur Pierre Claric, les organisateurs avaient choisi comme lieu de rencontre la salle haute d'un « estaminet » bien bruxellois : le Manneken Pis.

Un peu désorientés au début par ce décor inattendu, nos amis lignagers s'adaptèrent bien vite et apprécièrent grandement les diapositives tout aussi inattendues de Monsieur Claric. Il ne s'agissait pas d'écouter béatement une conférence, mais de reconnaître des monuments, des demeures, des sites remarquables devant lesquels nous passons souvent sans plus les voir. La caméra malicieuse avait choisi ses angles pour égayer le spectateur. Elle y réussit si bien que nous avons pu surprendre ce dialogue :

— Tiens... quel est ce monument ?

— Mais, voyons, chérie, c'est l'église où nous nous sommes mariés !

— Ah, mon Dieu... il est vrai qu'après 57 ans...

Que de coins délicieux, jardins, squares ou patios, à quelques pas de la Grand'Place, qui demeurent inconnus alors qu'il suffit de tourner un coin de rue pour en apprécier tout le charme. Que de découvertes possibles en portant le regard plus haut que les vitrines de magasins. Hélas aussi, que de jolies choses enlaidies ou sacrifiées au nom de la rentabilité.

Tout en félicitant Monsieur Claric pour son talent de photographe, nous le remercions d'avoir bien voulu accepter de rééditer pour nous cette projection qui avait déjà charmé les membres du club des jeunes de l'Ommegang.

Après la conférence, les lignagers envahirent l'estaminet et s'en rendirent seuls maîtres afin de philosopher longuement sur le devenir de notre ville et des Lignages.

F.S. d. C.

Activités prévues

Janvier : Visite de la Maison du Roi, suivie d'un « moules et frites ».

Mars ou avril : Excursion et réception au château de Spontin, appartenant au vicomte et à la vicomtesse Louis de Ghellinck Vaernewyck, membres de notre Association.

Souhaitez-vous une excursion en voitures privées ou en autocar ? Les détails seront envoyés au moment opportun.

*
**

Le conseil d'administration souhaite à tous les lignagers une année entière de bonheur et de paix.

Mais comment avoir l'âme en paix si l'on n'a pas payé sa cotisation ?

Pour 1976, celle-ci s'élève à :

- à titre individuel : 300 fr.
- pour un ménage : 450 fr.
- pour une famille avec enfants mineurs : 500 fr.
- cotisation à vie individuelle : 4.000 fr.
- jeunes 18-25 ans (sans bulletin) : 150 fr.

Tous paiements de cotisations, d'abonnement, etc., se font au C.C.P. n° 000-0060517-86 de l'Association.